

DATE : 9 juillet 2018

NO AFFICHAGE P18-19-17

REMPLACEMENT DE PROFESSIONNEL OU PROFESSIONNELLE  
PSYCHOÉDUCATEUR OU PSYCHOÉDUCATRICE  
REMPACEMENTS EN COMMUNAUTE ET EN CLASSES SPECIALISÉES (TSA)  
35 heures par semaine

## Nature du travail

L'emploi de psychoéducateur comporte plus spécifiquement le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, la mise en place de conditions favorables au développement de l'autonomie et une intervention sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève, et un rôle-conseil et de soutien auprès des intervenants scolaires et des parents.

## Quelques attributions caractéristiques

Le psychoéducateur participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

- Il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; il planifie et effectue l'évaluation psychoéducative afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial; il recueille auprès des intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données afin d'identifier la nature de la problématique ;
- Il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs ;
- Il participe avec les enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ;
- Il accompagne et conseille les autres intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation; il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives; il planifie, organise et anime des activités de formation ;
- Il planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières ;
- Il conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation ;
- Il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision ;
- Il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; il communique avec les autres intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins ;
- Il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution ;
- Il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.
- Il coordonne la mise en œuvre, l'élaboration et la mise en place des protocoles en lien avec le Comité milieu sain et sécuritaire.

## Communautés éducatives :

- L'organisation des services particuliers et complémentaires à la Commission scolaire des Affluents est répartie en équipes multidisciplinaires organisées au sein de 7 communautés éducatives. Elle repose sur l'analyse de besoins auxquels participent l'équipe multidisciplinaire suivante : orthopédagogue, psychoéducateur, psychologue, orthophoniste et ergothérapeute pilotée par un coordonnateur clinique. Il est donc possible que les postes offerts soient en communautés éducatives ou au sein des écoles.

## Qualifications requises :

- Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Les équivalences d'études et les expériences de travail effectuées à l'extérieur du Québec ou du Canada selon les normes établies sont considérées.

## Dépôt de candidature :

- **Pour les candidats de l'interne**

Toute personne intéressée devra acheminer son curriculum vitae à M<sup>me</sup> Karine Leblanc en indiquant le titre et le numéro d'affichage **P18-19-17**, par télécopieur au 450 492-3435 ou par courriel à : [cvprofessionnel@cnda.ca](mailto:cvprofessionnel@cnda.ca).

- **Pour les candidats de l'externe**

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier en remplissant : « la demande d'emploi en ligne » paraissant sur notre site : « [www.cnda.ca](http://www.cnda.ca) », sous la rubrique *Postuler à la CSDA*, en indiquant le titre et le numéro d'affichage **P18-19-17**. Vous devez également joindre votre curriculum vitae. Vous devez également joindre votre curriculum vitae et nous fournir votre carte de l'Ordre professionnel.

## Lieu de travail :

Commission scolaire des Affluents  
80, rue Jean-Baptiste-Meilleur  
Repentigny

## Traitement annuel (Selon l'expérience et la scolarité) :

Minimum : 43 765 \$  
Maximum : 80 572 \$

## Date limite du concours :

Le 10 août 2018

**Seules les personnes convoquées en entrevue recevront une réponse. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.**

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.